

révolution de juillet. Commandant supérieur de la garde nationale de Bordeaux en 1831, il entra dans le service actif en 1834, commanda le camp de Saint-Omer, puis fut placé, en 1839, à la tête de la 21^e division militaire (Perpignan). Le 25 décembre 1841, le roi le nomma pair de France, et, l'année suivante, maire de Bordeaux; il refusa ces dernières fonctions, par raison d'âge, et siégea rarement au Luxembourg; il était conseiller général de la Gironde, conseiller municipal de Bordeaux et président des commissions hospitalières. Placé, peu après, dans la réserve de l'état-major général, il fut admis d'office à la retraite, comme général de division, le 30 mai 1848. Paris et Bordeaux ont donné à l'une de leurs rues, et le ministre de la Guerre à une des casernes de Bordeaux le nom du général Pelleport qui comptait soixante-deux ans de service et dix-sept blessures. On a de lui : *Souvenirs militaires et intimes 1793-1853* (1857).

PELLEPORT-BURÈTE (CHARLES-JACQUES-PIERRE-JEAN, VICOMTE DE), né à Bordeaux (Gironde) le 27 décembre 1827, fils du précédent, entra dans l'administration. Secrétaire de la préfecture de la Gironde (1851), il se fit recevoir avocat, fut nommé sous-préfet d'Argelès (1853), et revint à Bordeaux en 1856, où il figura à la tête des principales sociétés de charité et de bienfaisance. Conseiller d'arrondissement de Bordeaux, conseiller de préfecture de la Gironde (1867), il présida (1870) la Société d'encouragement au bien, devint secrétaire du comité girondin de la Société de secours aux blessés militaires, etc. Administrateur du journal *la Guyenne* (1872), maire de Bordeaux (1874), il signala son administration par l'organisation d'un musée à l'Hôtel de Ville, la construction de l'église Saint-Louis, d'importantes améliorations dans le service de l'éclairage, l'attribution d'une subvention au grand théâtre, la répression de la mendicité, la création de la faculté de médecine. Elu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Gironde par 388 voix sur 669 votants, M. de Pelleport donna sa démission de maire le 18 mars suivant, lors de la révocation de M. Pascal, prit place à droite dans la Chambre haute, fut nommé questeur, et vota toujours avec la majorité conservatrice. Le renouvellement triennal du 5 janvier 1879 ne lui fut pas favorable; il échoua avec 308 voix sur 667 votants. M. de Pelleport, qui est à la tête d'un très grand nombre d'œuvres d'initiative privée à Bordeaux, est chevalier de la Légion d'honneur (16 août 1863), officier de l'Université, grand officier du Nicham Iftickhar, commandeur de Saint-Grégoire et d'Isabelle-la-Catholique, etc. On a de lui : *Etudes personnelles sur les institutions charitables de Bordeaux*.

PELLERIN (JOSEPH-MICHEL), député en 1789, né à Nantes (Loire-Inférieure le 27 septembre 1751, mort à Nantes le 29 novembre 1794, d'une famille de judicature, fit ses études chez les Oratoriens de sa ville natale, fut reçu avocat en 1772, et plaida à Rennes d'abord, puis à Nantes où il acquit de la réputation. Dans deux brochures qu'il publia en 1788 : *Idées d'un citoyen sur la réforme de l'administration et de la justice en France*, et *Réflexions sur les Etats-Généraux prochains*, il se montrait partisan des réformes, tout en respectant les droits de la monarchie. Il continua ces publications de mois en mois, et, candidat malgré lui, fut élu, le 18 avril 1789, député du tiers des sénéchaus-

sées de Nantes et Guérande aux Etats-Généraux. Il arriva à Versailles plein d'illusions patriotiques, qui éclatent dans ses nombreuses lettres à ses commettants: le 12 juin, il leur avait déjà envoyé quatorze lettres et ils en réclamaient davantage : « Nous sommes régulièrement, répond-il, cinq ou six heures aux Etats, nous rentrons pour le dîner, et le soir est occupé d'affaires, des assemblées de bureau ou de notre province. C'est à occuper les intervalles de ces séances et le matin qu'il me faut rédiger un journal détaillé, un autre raisonné de nos opinions, votre correspondance et celle de Nantes... Je tiens depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale le registre de toutes nos opinions. » Ses commettants de Guérande lui avaient déjà, de leur côté, envoyé onze lettres et sept délibérations ou adresses; Pellerin ne pouvait pas considérer son mandat comme une sinécure. Lors de la déclaration des droits, il opina pour qu'on y ajoutât une déclaration des devoirs, combattit l'aliénation des biens ecclésiastiques, s'abstint intentionnellement lors de la discussion de la constitution civile du clergé, et fatigué de ces luttes inutiles autant que découragé, demanda à ses électeurs (mai 1790) de le relever de son mandat; ils refusèrent, mais l'état de sa santé l'obligea à remettre sa démission le 4 septembre suivant. Il revint à Nantes, où, ayant pris la défense des carmélites des Couëts chassées de leur couvent (juin 1791), il fut emprisonné pendant un mois. Il fut ramené en prison, en 1793, comme suspect, et, arrêté une troisième fois par ordre de Carrier, il fit partie des 136 Nantais, conduits de Nantes à Paris pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire, emprisonnés à Paris jusqu'au 9 thermidor, et acquittés quelques jours plus tard. Victime de ces événements, Pellerin mourut quatre mois après, âgé seulement de quarante-trois ans.

PELLERIN DE LA BUXIÈRE (LOUIS-JEAN), député en 1789, né à Torbeck (Saint-Domingue) le 13 février 1731, mort à une date inconnue, était propriétaire à Boiscommun près d'Orléans. Le bailliage d'Orléans le nomma, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, par 148 voix (160 votants). Il siégea parmi les réformateurs les plus modérés, se constitua le défenseur des propriétés du clergé établies sur les fondations pieuses, et réclama, en 1791, contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique. Pellerin de la Buxière ne fit pas partie d'autres législatures.

PELLET (EUGÈNE-ANTOINE-MARCELLIN), député de 1876 à 1885, né à Saint-Hippolyte (Gard) le 4 mai 1849, termina ses études au lycée de Montpellier, se fit inscrire au barreau de Paris et collabora à divers journaux républicains, *l'Indépendant du Midi*, le *Gard républicain*, la *Cloche*, etc. Engagé volontaire, puis officier de mobilisés à l'armée de la Loire en 1870, il fut fait prisonnier à la bataille du Mans. Après la guerre, il publia des études historiques sur la Révolution, fut secrétaire de M. Cazot sénateur, et, sous ses auspices, se présenta, le 20 février 1876, aux élections législatives dans l'arrondissement du Vigan, où il fut élu député par 8,655 voix (16,246 votants, 18,829 inscrits), contre 4,292 à M. de Tarteron, représentant sortant, et 3,252 à M. Ed. André, bonapartiste. Il siégea au groupe de l'Union républicaine et fut des 363. Réélu, comme tel, député du même arrondissement, le 14 octobre 1877, par 8,543

voix (16,858 votants, 19,014 inscrits), contre 8,262 à M. Albert Rivet conservateur, il soutint les ministères républicains et appuya la politique opportuniste. Il obtint encore le renouvellement de son mandat, le 21 août 1881, par 10,570 voix (11,186 votants, 18,733 inscrits), reprit sa place dans la majorité modérée, soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, et se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et contre la séparation de l'Église et de l'État. Il ne fut pas réélu aux élections générales de 1885. On a de lui : *Elysée Loustalot et les Révolutions de Paris* (1872); *Un Journal royaliste en 1789: les Actes des apôtres* (1873); le *Général Championnet; Variétés révolutionnaires* (1884), etc.

PELLETAN (PIERRE-CLÉMENT-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, membre de la Défense nationale, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1884, né à Royan (Charente-Inférieure) le 29 octobre 1813, mort à Paris le 13 décembre 1884, fils d'un notaire de Royan et descendant d'une famille protestante à laquelle appartient Jarousseau, le pasteur du désert, fit ses études à Poitiers, et vint à Paris pour y suivre les cours de l'École de droit; mais il s'adonna bientôt exclusivement à son goût pour les lettres, l'histoire et la philosophie. Après quelques voyages dans diverses contrées de l'Europe, il débuta (1837) par des articles de critique dans la *Nouvelle Minerve* et dans la *France littéraire*. Puis il fut attaché par Girardin à la rédaction de la *Presse* où il publia, sous le pseudonyme d'*un Inconnu*, des appréciations critiques des livres nouveaux; ses articles furent très remarqués. Ami et admirateur ardent de Lamartine, il acclama comme lui la république en 1848, refusa un emploi qui lui fut offert au ministère des Affaires étrangères, et posa sa candidature à l'Assemblée constituante dans la Charente-Inférieure; mais il se vit préférer M. Baroche. Il devint alors, avec La Guéronnière, le principal rédacteur du *Bien public*, inspiré par Lamartine, et y défendit (1849) la république modérée. Lorsque l'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République eut enlevé à ce journal sa raison d'être, M. E. Pelletan rentra à la *Presse*, où il fit une guerre des plus vives aux diverses écoles socialistes; d'autre part, il avait de fréquentes polémiques avec l'*Univers*, notamment à propos du prêt à intérêts. De 1853 à 1855, il collabora au *Siècle*; vers la même époque, il réunit sous ce titre : *Profession de foi du XIX^e siècle*, la série de ses principaux articles de la *Presse*, où il rentra d'ailleurs, en 1855, pour y défendre la doctrine du progrès que venait d'abandonner Lamartine dans un de ses *Entretiens*. Les *Lettres à un homme tombé* le séparèrent complètement du grand poète dont il avait été le disciple. Plusieurs fois exclu, par ordre supérieur, des journaux dans lesquels il écrivait, condamné à trois mois de prison et à 2,000 francs d'amende pour un article intitulé *la Liberté comme en Autriche*, M. Pelletan, après avoir donné des articles à l'*Avenir*, au *XIX^e Siècle*, au *Courrier de Paris*, resta quelque temps en dehors du journalisme et se mit à publier des journaux et des livres. En 1860, il dirigea contre Béranger une polémique des plus vives, attaquant à la fois l'homme et le poète, et s'attachant à démontrer que son action sur le peuple avait été beaucoup plus funeste qu'utile. Aux élections du 22 juin 1857,

M. Eugène Pelletan avait échoué comme candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la 10^e circonscription de la Seine, avec 7,249 voix contre 15,416 à l'élu officiel, M. Veron. Il se représenta le 1^{er} juin 1863, et fut élu dans la 9^e circonscription, par 12,295 voix (24,866 votants, 33,146 inscrits), contre 12,188 au candidat officiel, M. Picard; mais son election ayant été annulée pour vice de forme, il dut solliciter à nouveau, le 13 décembre suivant, les suffrages des électeurs: son mandat lui fut confirmé par 15,115 voix (25,053 votants, 32,602 inscrits), contre 9,778 à M. Picard. M. Pelletan prit place dans le petit groupe des membres de l'opposition démocratique: il parut plusieurs fois à la tribune et se fit une réputation d'orateur abondant, au style imagé et poétique, plein d'entrain et de passion. Ses principaux discours eurent pour objet: (20 mars 1866) l'état de la société telle que l'Empire l'avait faite, (17 juillet 1867) les bibliothèques populaires, (21 juin 1868) le secret des lettres. Au mois de juin 1868, une tolérance relative ayant été accordée à la presse, M. Pelletan fonda, avec MM. Glais-Bizoin, Lavertujon, Hérold, la *Tribune*, journal hebdomadaire, dont il fut le rédacteur en chef. Il prit aussi une part active aux conférences et réunions littéraires et politiques qui se multiplièrent partout en France à l'approche des élections. Réélu député, le 24 mai 1869, par 23,410 voix (33,651 votants, 41,721 inscrits), contre 9,810 à M. Bouley candidat du gouvernement, il n'obtint le même jour que 11,968 voix dans la 3^e circonscription des Bouches-du-Rhône contre 12,529 à l'élu officiel, député sortant, M. Laugier de Chartrouse. Il demanda (juillet 1869), lors de la discussion du budget de l'instruction publique, la suppression des subventions théâtrales, au nom de la liberté de la concurrence, continua son opposition à l'Empire sous le ministère Ollivier, protesta et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse, et fut proclamé, dans la journée du 4 septembre 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, sans portefeuille. Il eut à s'occuper spécialement, pendant le siège de Paris, des ambulances et de la garde nationale, manifesta, quant à la direction des affaires militaires, une entière confiance dans le général Trochu, qu'il appelait « un caractère tout à fait romain dans sa grandeur » (lettre à M. Mestreau, préfet de la Charente-Inférieure), remplit quelque temps, après la capitulation de Paris, l'intérim du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, et partit, le 6 février 1871, pour Bordeaux avec MM. Emmanuel Arago et Garnier Pagès: là, il s'entendit avec M. Jules Simon dont il partageait les vues politiques. Le 8 février 1871, M. E. Pelletan fut élu représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 11, par 63,531 voix (75,803 votants, 140,189 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et prit, dans les premiers temps de la législature, une part assez restreinte aux délibérations. Il opina pour les préliminaires de paix, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la politique de Thiers, dont il écrivit, dans une lettre rendue publique, qu'il était « le cheval de renfort qui ferait monter la côte à la République », contre sa chute au 24 mai, contre le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. En novembre 1874, il réfuta, comme calomnieuse, une assertion du *Journal de Paris* rappelant que

M. E. Pelletan, sous l'Empire, s'était estimé trop heureux de pouvoir acquitter ses dettes avec l'argent de Chantilly. Élu (30 janvier 1876) sénateur des Bouches-du-Rhône, le 1^{er} sur 3, par 96 voix (171 votants), il suivit à la Chambre haute la même ligne politique que dans les assemblées précédentes, fit partie du groupe de l'Union républicaine, se prononça contre la dissolution de la Chambre demandée par M. de Broglie, s'associa à la protestation des gauches contre le gouvernement du Seize Mai, et, pendant un voyage qu'il fit dans les Bouches-du-Rhône durant la période électorale de 1877, se vit en butte, à Aix, aux insultes du commissaire central de police: il réclama avec beaucoup de vivacité, auprès de M. d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, le respect de son inviolabilité parlementaire; mais le commissaire fut maintenu en fonctions. M. Pelletan repoussa l'ordre du jour de Kerdrel, hostile à la nouvelle majorité républicaine, prononça, en février 1878, un important discours sur la loi du colportage et un autre, en mars, sur l'amnistie des délits de presse, fut appelé (janvier 1879) à la vice-présidence du Sénat, et présenta, vers la même époque, le rapport du projet de loi sur la reorganisation du consistoire de la confession d'Augsbourg. Membre de la commission chargée d'examiner les projets de loi Ferry sur l'enseignement supérieur, il les soutint de son suffrage et de sa parole, vota pour l'article 7 (1880), le reprit à titre d'amendement personnel, lors de la deuxième délibération, après que le Sénat eut une première fois rejeté, et eut fréquemment, en l'absence du président, M. Martel, longtemps malade, l'occasion de diriger les débats de la Chambre haute. Il prit encore la parole à propos de la loi sur la presse, fut nommé questeur du Sénat en 1881, donna son vote à la politique opportuniste des cabinets Gambetta et Ferry, approuva l'expédition du Tonkin, fut nommé par 150 voix (203 votants) sénateur inamovible le 24 juin 1884, en remplacement du comte d'Haussonville décédé, et mourut subitement à Paris le 13 décembre suivant. M. Pelletan a publié, outre ses articles, un très grand nombre d'ouvrages: *La lampe éteinte* (1840); *Histoire des trois journées de février* (1848); *les Dogmes, le Clergé et l'Etat*, avec MM. Morvanuais et Hennequin (1848); *les Heures de travail* (1854); *les Morts inconnus, le Pasteur du Désert* (1855); *les Droits de l'homme, les Rois philosophes* (1858); *Une étoile filante (Béranger)* (1860); *Décadence de la monarchie française* (1868); *la Naissance d'une ville* (1869); *la Comédie italienne* (1862); *la Nouvelle Babylone, lettres d'un provincial* (1862); *les Fêtes de l'intelligence* (1863); *les Uns et les autres* (1873); *le 4 septembre devant l'Enquête* (1874); *Elisée, voyage d'un homme à la recherche de lui-même* (1877); *Un roi philosophe, le grand Frédéric* (1878). Une pension de 6,000 francs a été accordée, à titre de récompense nationale, à Mme veuve Eugène Pelletan, par une loi du 18 août 1885.

PELLETAN (CHARLES-CAMILLE), député de 1881 à 1889, né à Paris le 23 juin 1846, fils du précédent, fit de bonnes études classiques au lycée Louis-le-Grand, se fit recevoir licencié en droit, fut aussi élève de l'École des Chartes, et obtint (1869) le diplôme d'archiviste paléographe, avec une thèse sur *la Forme et la composition des chansons de geste*. Une vocation décidée pour la polémique l'entraîna vers le journalisme politique: il débuta dans la *Tribune*,

la *Réforme*, la *Renaissance*, collabora activement au *Rappel* dès sa fondation, envoya d'Egypte, à l'occasion de l'inauguration de l'isthme de Suez, des correspondances très remarquées, et mena contre l'Empire de vigoureuses campagnes qui lui valurent des poursuites et une condamnation à un mois de prison. Au début de la guerre de 1870, il fut chargé de rédiger pour le *Rappel* le compte rendu des opérations militaires. Il ne se déclara point partisan de l'insurrection communaliste de 1871: mais il ne s'associa pas davantage à la politique du gouvernement de Versailles. Il se fit surtout connaître par les *Physiognomies des séances* de l'Assemblée nationale qu'il publia régulièrement pendant toute la durée de la législature, et où il fit preuve d'un réel talent pittoresque. Le 22 juin 1879, il fut candidat républicain à la Guyane, lors d'une élection partielle motivée par le rétablissement d'un siège de député pour cette colonie, siège supprimé depuis 1876: il obtint 849 voix contre 1,034 à l'élus socialiste, M. Franconi. M. C. Pelletan avait évité de prendre parti dans la lutte engagée entre l'opportunisme et l'intransigeance, lorsque M. Clemenceau, qui fondait (1880) le journal radical la *Justice*, l'appela aux fonctions de rédacteur en chef de la nouvelle feuille. M. Camille Pelletan accentua aussitôt le ton de ses polémiques, réclama vivement l'amnistie plénière en faveur des condamnés de la Commune, et entreprit la publication d'une série, très documentée, d'articles relatifs à la répression de mai 1871: ces articles furent réunis par lui, la même année, en un volume intitulé: *la Semaine de mai*. Le 21 août 1881, M. C. Pelletan se présenta à la députation dans la 1^{re} circonscription du 10^e arrondissement de Paris, avec le programme de l'extrême gauche: il fut élu député par 5,918 voix (11,190 votants, 15,587 inscrits), contre 2,207 à M. Hattat, opportuniste, 1,238 à M. E. Hamel, et 499 à M. Faillat, collectiviste. Quinze jours après, le 4 septembre, il obtenait également la majorité, au second tour de scrutin, dans la 2^e circonscription d'Aix: 3,517 voix (9,489 votants, 16,620 inscrits), contre 3,456 à M. Fournier et 2,484 à M. Labadié. Il opta pour Aix, fut remplacé à Paris, le 4 décembre 1881, par M. Ernest Leclère, et prit place à l'extrême gauche de la Chambre des députés, où il seconda les efforts de M. Clemenceau, son chef de file. Adversaire des cabinets Gambetta, J. Ferry et Freycinet, il aborda fréquemment la tribune parlementaire, et s'y distingua par de brillantes qualités. En 1882, il réclama la suppression pure et simple du droit d'expulsion des étrangers; il intervint aussi dans le débat sur la guerre de Tunisie, et fit observer que nous nous trouvions placés dans la nécessité de demeurer impuissants ou d'annexer la régence. Au début de l'année 1883, à propos de l'expulsion des princes, il se joignit à MM. Floquet, Viette et Madier de Montjau pour se déclarer partisan des mesures les plus énergiques, et pour combattre ce qu'il appela « l'orléanisme républicain ». Cette même question le ramena à la tribune le 13 février, pour engager la Chambre à rejeter tout accommodement avec le Sénat. Il proposa, en mai suivant, dans la discussion de la réforme judiciaire, un article additionnel étendant à la cour de Cassation la suspension temporaire de l'inamovibilité: cet article fut rejeté par 207 voix contre 194. Il se prononça pour le système de l'élection de la magistrature par le peuple, prit aussi une part de:

plus actives à la discussion générale (juillet) des conventions avec les grandes compagnies, dont il se montra l'adversaire aussi habile que déterminé, soutenant qu'à aucun prix les voies de communication, qui forment le système artériel du pays, ne doivent être administrées dans un intérêt privé, mais seulement dans l'intérêt public. Il ne cessa de s'opposer au vote des crédits de l'expédition du Tonkin, qu'il combattit d'autre part, avec force, dans la *Justice*. Il fit avec verve (février 1884) la critique d'un texte de loi sur les manifestations de la rue, présenté par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur; interpella (juin) le gouvernement sur les scènes de violence dont un journaliste intransigeant avait été victime en Corse, soutint la nécessité de la révision intégrale par une Constituante, et se mêla souvent, au nom de l'extrême gauche, aux discussions passionnées que souleva la question coloniale. En avril 1885, il déposa, avec M. Clovis Hugues, une proposition d'amnistie en faveur des condamnés politiques, que la Chambre écarta; en juin il attaqua les procédés tortueux de la politique suivie au Tonkin et à Madagascar. Son opposition s'atténua au début du ministère Brisson, mais elle retrouva une nouvelle vigueur après que M. C. Pelletan, porté sur la liste radicale des Bouches-du-Rhône, eut été élu, le 4 octobre 1885, député de ce département, le 4^e sur 8, par 55,278 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits). Membre de la commission d'enquête sur les opérations du Tonkin, il présenta un rapport considérable où il examinait en détail les conséquences possibles d'une occupation totale: guerre avec la Chine, troubles en Annam, soulèvements continus au Tonkin. Il soutint que le Tonkin n'offrirait aucun avantage commercial sérieux pour la France et conclut en déclarant également funestes l'annexion et le protectorat, et en proposant simplement le vote d'un crédit de provision pour l'entretien des troupes. Il défendit avec talent les conclusions de son rapport, contre MM. Freppel évêque d'Angers, Paul Bert, Ballue, H. Brisson, président du conseil, le général Camponon, ministre de la Guerre, Casimir-Perier, etc. On sait que les crédits ne furent votés qu'à une minime majorité, et que le cabinet Brisson se retira devant ce vote. En 1886, M. C. Pelletan parla sur les tarifs des chemins de fer, sur l'expulsion des princes, qu'il réclama une fois de plus, sur les finances. Il combattit et contribua à renverser les ministères Freycinet, Goblet, Rouvier, invita le gouvernement au nom de la commission du budget à présenter de nouvelles économies, attaqua (1887) la surtaxe sur les céréales, reprocha surtout au cabinet Rouvier ses attaches avec la droite, réclama des réformes fiscales (1888), et déposa avec plusieurs de ses amis de l'extrême gauche, enrôlée aux « menées boulangistes », une nouvelle proposition de révision des lois constitutionnelles. L'urgence ayant été prononcée par 263 voix contre 237, le ministère Tirard fut renversé. M. Floquet, qui lui succéda, compta M. Camille Pelletan parmi les partisans de sa politique. Le député des Bouches-du-Rhône prêta, tout en conservant son indépendance, son appui à la lutte du gouvernement contre le boulangisme, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la ligne des patriotes, contre le projet de loi

Lisbonne restrictif de la liberté de la presse pour les poursuites contre le général Boulanger.

PELLETIER (JACQUES), membre de la Convention, né à Lignières (Cher) en 1750, mort à Bourges (Cher) le 7 janvier 1839, fils d'un procureur fiscal et notaire à Lignières, fut d'abord clerc chez son père, puis vint à Paris où il remplit le même emploi pendant sept ans. Devenu procureur à Bourges, il se fit recevoir, en 1788, avocat au parlement de Paris, et fut pourvu, peu après, de l'office de lieutenant de police à Romorantin. Il adopta les principes de la Révolution, fut nommé, en 1791, procureur de la commune de Bourges, en 1792, juge à Romorantin, puis juge suppléant à Bourges, et, le 7 septembre de la même année, fut désigné par les électeurs du Cher, comme premier député suppléant à la Convention, par 150 voix (296 votants). Il dut cette désignation à l'amitié que lui témoignait Heurtault de Lamerville (*V. ce nom*). L'évêque Torné, qui avait été élu premier député du Cher à la Convention, n'ayant pas accepté le mandat, Pelletier fut appelé immédiatement à siéger. Il prit place à la Montagne, vota « pour la mort » dans le procès du roi, et appartint à la Société des Jacobins, dont il s'éloigna lors du 9 thermidor, pour prendre parti contre Robespierre. Aussi fut-il envoyé par la nouvelle majorité en mission dans plusieurs départements de l'Est: il y déploya contre les vaincus des mesures de rigueur « qu'il devait regretter amèrement quelques années plus tard », écrit son biographe, M. Th. Lemas (*Etudes sur le Cher pendant la Révolution*). — « J'ai dissous, faisait-il connaître à la Convention, les sociétés qui ont osé approuver les adresses incendiaires, correspondre avec une société rivale de l'autorité souveraine et permettre de se rallier autour de la faction que vous avez détruite. » Il rentra à Paris vers le milieu de l'année 1795, devint officier municipal à Bourges, commissaire près le tribunal de cette ville, commissaire près les tribunaux civil et criminel du Cher (frimaire an V — prairial an VIII) et enfin greffier à la cour criminelle, jusqu'en 1810, date à laquelle il s'établit comme avocat consultant. En juin 1812, il demanda la place de commissaire de police à Bourges; mais sa requête, bien qu'appuyée par Lanjuinais, ne fut pas accueillie. Atteint en 1816 par la loi contre les régicides, Pelletier dut s'exiler, à 65 ans, partit pour la Suisse, et se fixa à Constance; atteint de la goutte, il demanda à rentrer en France, et y fut autorisé par l'amnistie partielle du 25 décembre 1818. L'ancien conventionnel revint à Bourges et rouvrit son cabinet d'avocat consultant. Mais « en proie à l'idée fixe de la persécution, sa vie se consumait lente et chagrine. Le rire avait fui de ses lèvres et il ne parlait à personne ». Il mourut à 89 ans.

PELLETIER (AUGUSTE-MARIE-BALTHAZAR-CHARLES), BARON DE LAGARDE, pair de France, né à Aspremont (Hautes-Alpes) le 20 avril 1780, mort à Paris le 5 avril 1834, émigra avec sa famille en 1791, servit en Russie où il devint chambellan de l'empereur Alexandre, rentra en France avec les alliés en 1814, et fut alors nommé maréchal de camp par Louis XVIII. Appelé, en 1815, au commandement du Gard, il voulut faire exécuter les ordres du duc d'Angoulême relatifs à la protection des protestants. En faisant évacuer un

temple que la foule mettait au pillage, il fut grièvement blessé d'un coup de pistolet tiré par un complice de Trestailhons, un sergent de la garde nationale, nommé Boivin, dont le crime resta d'ailleurs impuni. Obligé de quitter le service par suite de cette blessure, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Munich, puis à Madrid, et fut promu pair de France le 13 février 1823. Il siégea obscurément à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

PELLETIER (CLAUDE), représentant en 1848 et en 1849, né à l'Arbresle (Rhône) le 23 avril 1816, mort à New-York (Etats-Unis) le 2 décembre 1880, d'une famille de modestes artisans, apprit un métier manuel et vint à Paris chercher du travail. Réduit aux fonctions d'aide-cuisinier dans la banlieue, il finit par s'établir aubergiste à Tarare (Rhône). Républicain très avancé, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 13 sur 14, par 45,471 voix. M. Pelletier siégea à la Montagne, fit partie du comité de l'Algérie, et vota avec les démocrates-socialistes : *contre* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail, *contre* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* l'amnistie, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. Il monta à la tribune dans la séance du 2 novembre 1848, pour appuyer l'amendement Félix Pyat tendant à faire inscrire dans la Constitution le droit au travail. « Je viens, dit-il à ses collègues, vous citer des faits arrivés en 1840, 1841, 1842, où tout était tranquille, où tout allait comme vous voudriez que tout allât aujourd'hui. Eh bien (je suis fâché de vous parler de moi, mais il le faut bien pour vous dire que c'est la vérité), moi j'ai été ouvrier douze ans à Paris, je suis resté à Paris pendant huit mois sans pouvoir trouver d'ouvrage dans ma partie. J'eus fait marchand d'indiennes, garçon boucher, marchand de livres, commis marchand de vins, cuisinier, compositeur. » *Une voix.* — « Quel a été le résultat de tous ces changements ? » — « C'est qu'heureusement pour moi, j'avais ma sœur qui avait soin de m'envoyer de temps en temps du linge et quelques pièces de cinq francs (*Agitation*), et, après tous ces changements de métiers, il en est résulté que j'ai été obligé de vendre tous les livres que j'avais antérieurement achetés, tous les draps, tout le linge qu'on m'avait envoyés, tous les vêtements que j'avais. » (*Bruit. Interruptions.*) « Et certes vous ne direz pas que je ne voulais pas travailler, puisque je prenais tout ce qui se présentait à moi. Ainsi, messieurs, quand on vient vous dire qu'il y a des ouvriers qui trouvent du travail quand ils veulent, qui se font une position respectable, même aisée, c'est vrai pour quelques-uns, mais pour la grande majorité, cela n'est pas vrai. » (*Bruits divers.*) Il proposa aussi de repousser la loi contre les attroupements, les citoyens devant avoir le droit de s'assembler quand bon leur semble. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Rhône à la Législative, le 3^e sur 11, par 71,139 voix (110,722 votants, 154,740 inscrits), M. Pelletier fit partie de la majorité républicaine, combattit le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et fut expulsé lors du coup d'Etat de 1851. Il se rendit alors en Angleterre et de là en Amérique. Plus heureux que précédemment, il réussit à fonder à

New-York une manufacture de fleurs artificielles, qui prospéra; il gagna une fortune de plusieurs millions, et, sans s'occuper de politique militante, resta fidèle à ses opinions socialistes, qu'il affirma (1879), lors de l'Exposition de Philadelphie, en recevant les délégués ouvriers du Rhône, ses compatriotes. Il mourut à New-York en 1880.

PELLETIER-DULAS (EDME-PHILIBERT-ANDOCHE), député de 1849 à 1881, né à Maux (Nièvre) le 24 septembre 1795, étudia le droit, fut reçu avocat, et se fit inscrire au barreau de Bourges. Le 26 décembre 1840, il fut élu député du 2^e collège de la Nièvre (Château-Chinon), par 84 voix (159 votants), contre 75 à M. De-langle, en remplacement de M. de la Ferté-Macq démissionnaire. Mais son élection fut annulée, et, le 4 avril 1841, un nouveau scrutin donna la majorité à M. Benoist d'Azy; M. Pelletier-Dulas ne s'était pas représenté.

PELLETIER DE MONTMARIE (LOUIS-FRANÇOIS-ELIE, COMTE), député de 1824 à 1827, né à Boury (Oise) le 12 mars 1771, mort en 1851, lieutenant-général à la Restauration, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, et inspecteur d'infanterie, fut créé comte par Louis XVIII le 31 août 1819, et élu, le 6 mars 1821, député du grand-collège du Haut-Rhin, par 114 voix (169 votants, 181 inscrits). Il siégea dans la majorité. Retiré dans la vie privée en 1827, il fut mis à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1848. Baron de l'Empire du 26 avril 1819.

PELLICOT (HENRI), député en 1791, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 18 novembre 1745, mort à Aix le 10 janvier 1808, avocat, depuis le 20 juin 1765, au parlement de Provence, devint (1790) administrateur du directoire du département des Bouches-du-Rhône. Procureur-général syndic du même département, il fut nommé, en 1791, avec Garran de Coulon, grand-procureur à la Haute-Cour d'Orléans. La même année, il avait été élu (31 août) député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative; il siégea dans la majorité. Après la session, il accepta les fonctions de juge de paix, puis celles de suppléant au tribunal du district d'Aix, et, le 23 germinal an V, de juge au tribunal de la même ville.

PELLISSIER (ANDRÉ), député en 1789, né à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) le 26 novembre 1742, mort à Saint-Rémy le 19 mai 1791, étudia la médecine, fut reçu docteur et s'établit à Saint-Rémy. Il fut député aux Etats de Provence (1788). Le 16 avril 1789, la sénéchaussée d'Arles l'envoya siéger aux Etats-Généraux, comme député du tiers, avec 78 voix (114 votants); il opina avec la majorité. En avril 1790, il devint maire de Saint-Rémy, et donna ses soins, comme médecin, à son collègue Mirabeau, conjointement avec Cabanis; atteint lui-même d'une grave maladie de poitrine, il dut demander un congé, et succomba à cette maladie en arrivant à Saint-Rémy. Il était l'auteur d'un *Catéchisme du tiers-état*, qui eut plusieurs éditions et fut très répandu dans le midi de la France.

PELLISSIER (DENTS-MARIE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) le 25 mai 1765, mort à Nyon (Suisse) le 5 janvier 1829, fils du précédent, exerça lui aussi la médecine

à Saint-Rémy. Délégué par la municipalité de cette ville à l'Assemblée des municipalités tenue à Brignoles le 17 mai 1790, il s'y fit remarquer par son insistance à réclamer la réunion à la France de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin. Président de l'administration départementale des Bouches-du-Rhône, il fut nommé député-suppléant à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger, et fut élu, le 8 septembre 1792, deuxième suppléant du département à la Convention nationale, par 614 voix (678 votants). Admis à siéger, dès le début, en remplacement de Carra qui avait opté pour Saône-et-Loire, il se prononça pour la peine capitale, dans le procès du roi, en disant : « Le grand homme dont je vois d'ici l'effigie terrassa le tyran de Rome, il ne donna point de motifs. Je condamne Louis à la mort. » Secrétaire de la Convention, il fut ensuite envoyé en mission dans la Dordogne et le Lot-et-Garonne pour activer les travaux de la manufacture d'armes de Bergerac. A son retour, il fit adopter par l'Assemblée deux décrets qui obligeaient les représentants chargés de mission à faire imprimer et distribuer à la Convention l'état de leurs dépenses, et à indiquer en même temps la situation exacte de leur fortune au moment de leur entrée en fonctions. Pellissier se déclara, dans le Midi, l'adversaire des thermidoriens Chambon et Cadroy. Après la session conventionnelle, il fut nommé commissaire du Directoire dans les Bouches-du-Rhône, puis administrateur du département. Réélu, le 23 germinal an VI, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 96 voix (124 votants), il ne fit point d'opposition au coup d'Etat du 18 brumaire, devint (18 germinal an VIII) conseiller général des Bouches-du-Rhône, vint habiter Romans (1815), et se vit frappé, en 1816, par la loi contre les régicides; il avait signé l'Acte additionnel. Retiré d'abord à Constance (grand-duché de Bade) (6 février 1816), il demanda au gouvernement royal (13 décembre 1821) l'autorisation de rentrer en France : il était alors père de sept enfants, veuf et infirme. Sa demande, bien qu'appuyée par Boissy-d'Anglas et par Manuel, ne fut pas accueillie; l'état de sa santé l'obligea alors de se fixer à Nyon (Suisse), où il mourut.

PELOUX (PIERRE), député en 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 octobre 1748, mort à une date inconnue, négociant dans sa ville natale, fut élu, le 14 avril 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Marseille. Admis à siéger le 17 septembre 1790, en remplacement de Rousquier démissionnaire, il opina avec la majorité de la Constituante, prêta le serment du Jeu de paume, et n'eut qu'un rôle parlementaire effacé.

PELTEREAU-VILLENEUVE (RENÉ-ARMAND), député de 1842 à 1848, représentant en 1871, né à Château-Renaud (Indre-et-Loire) le 17 novembre 1806, mort à Donjeux (Haute-Marne) le 9 août 1881, fut nommé juge-auditeur à Reims en 1829. Substitua à Châlons en 1830, puis procureur du roi au même tribunal en 1838, il donna sa démission en 1838, et vint habiter la Haute-Marne où il s'était marié avec la fille d'un maître de forges. Elu, comme candidat indépendant, député du 4^e collège de la Haute-Marne (Vassy), le 9 juillet 1842, par 196 voix (335 votants, 370 inscrits) contre 50 voix à M. Berthelin et 33 à M. Michel Chevalier, et réélu, le 1^{er} août 1846, par 251 voix

(374 votants, 411 inscrits), contre 119 à M. de Lespérut, il se rallia à la politique du parti conservateur et vota l'indemnité Pritchard, Maître de forges à Donjeux depuis 1839, membre, pour le canton de Joinville, du conseil général (1844), qu'il présida en 1846 et en 1847, et où il siégea jusqu'en 1871, il se présenta, le 29 février 1852, comme candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Marne, où il échoua avec 689 voix contre 24,400 à l'élus, M. de Lespérut, candidat du gouvernement. Il ne se représenta que le 8 février 1871, et fut élu représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 5, par 25,122 voix (50,334 votants, 76,862 inscrits). Il prit place au centre-droit, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, fut membre de la commission des grâces, trois fois de celle du budget, rapporteur du budget de l'Algérie, membre de la commission de l'abrogation des lois d'exil, et, en cette qualité, demanda la validation de l'élection des princes d'Orléans. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de 3 ans, pour la démission de Thiers, se rallia au septennat, après la lettre du comte de Chambord du 27 octobre 1874, et se prononça ensuite pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Candidat au Sénat, dans la Haute-Marne, le 30 janvier 1876, il échoua avec 269 voix sur 608 votants, et ne fut pas plus heureux au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 39 voix sur 587 votants. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 août 1863.

PÉLUSE (COMTE DE). — Voy. MONGE.

PELZER (MATHIAS-GOSWIN), député au Corps législatif de l'an XII à 1814, né à Borette (Allemagne) le 4 avril 1754, mort à une date inconnue, « fils d'Antoine Pelzer et de Barbe Peters », fut premier syndic du Sénat d'Aix-la-Chapelle, directeur de la chancellerie et président de la justice féodale de cette ville. Sous la domination française, il devint conseiller général, président de l'assemblée cantonale (1^{re} section) d'Aix-la-Chapelle, président du collège électoral, et fut désigné, le 2 fructidor an XII, par le Sénat, pour représenter au Corps législatif le département de la Roër. Il siégea jusqu'en 1814, son mandat lui ayant été renouvelé le 10 août 1810.

PÉMARTIN (JOSEPH, CHEVALIER), député en 1789, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1815, né à Oloron (Basses-Pyrénées) le 19 janvier 1754, mort à Oloron le 25 novembre 1842, « fils de Jean-Baptiste Pémartin, avocat, docteur en-droits et jurat d'Oloron, et de demoiselle Jeanne-Marie Rodez », se fit recevoir avocat, et, partisan des idées nouvelles, fut élu (10 juin 1789) député du tiers aux Etats-Généraux par le Béarn. Il vota avec la majorité réformatrice, et la commune de Pau le remercia de son zèle à défendre les intérêts de la province. Le 5 septembre 1792, il fut envoyé à la Convention nationale par le département des Basses-Pyrénées, le 4^e sur 6, par 281 voix (457 votants). Pémartin siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, lors du 3^e appel nominal, se prononça en ces termes : « Il est des devoirs que les nations civilisées ne peuvent reconnaître, même par leur propre puissance ; législateur, je ne puis prendre qu'une mesure

politique. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite. » Il devint secrétaire de l'Assemblée en l'an III, membre du comité de sûreté générale, provoqua la mise en jugement de Pache et de Bouchotte comme auteurs du 31 mai, fit un rapport contre les insurgés de germinal, et appuya toutes les mesures de réaction qui marquèrent la fin de la session. Passé, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député des Basses-Pyrénées, avec 271 voix (284 votants) — il était élu aussi par sept autres départements, — il suivit la même ligne politique que précédemment, fit adopter un projet de résolution concernant les professeurs de la ci-devant université de Paris, obtint sa réélection le 26 germinal an VII, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, comme député des Basses-Pyrénées au nouveau Corps législatif. Pémartin siégea dans l'Assemblée impériale pendant toute la durée du règne, son mandat ayant été renouvelé le 4 fructidor an XII, puis le 10 août 1810. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, il fut fait chevalier de l'Empire le 1^{er} avril 1809.

PÉMOLIÉ DE SAINT-MARTIN (LOUIS-MARIE-JOSEPH), député de 1810 à 1815, de 1815 à 1816, né à Dax (Landes) le 12 octobre 1758, mort à Paris le 22 septembre 1836, « fils de messire Bertrand-Marie Pémolié de Saint-Martin, écuyer seigneur de Bedorède, Aïnis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne de Morel », servit dans les armées du roi. Ancien officier d'infanterie, adjoint au maire de Dax, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député des Landes au Corps législatif, où il siégea jusqu'à la fin du règne. Le 22 août 1815, le grand collège du département des Landes le renvoya à la Chambre des députés, avec 104 voix (150 votants, 224 inscrits). Il siégea silencieusement dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

PENEAU (JACQUES-PHILIPPE), député au Conseil des Anciens, né à Châteauroux (Indre) le 21 mars 1752, mort à une date inconnue, était receveur du district d'Issoudun, quand il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Indre au Conseil des Anciens, « à la pluralité des voix sur 175 votants ». Il prit la parole sur plusieurs matières de législation et de finances, fit fixer les dépenses de la trésorerie, et termina sa carrière comme receveur général de l'Indre sous l'Empire.

PENET (FÉLIX), député de 1831 à 1837, né à l'Albenc (Isère) le 21 octobre 1782, mort à Grenoble (Isère) le 25 avril 1850, riche commerçant et possesseur de comptoirs à Marseille, à Valence et à Grenoble, se montra de bonne heure ardent bonapartiste. Au retour de l'île d'Elbe, il suivit Napoléon, et devint secrétaire du général Bertrand. En juillet 1815, il défendit Grenoble avec bravoure, fut placé sous la surveillance de la police de la Restauration, et ne tarda pas à se mettre à la tête de l'opposition constitutionnelle dans l'Isère. Juge suppléant, juge, puis président du tribunal de commerce de Grenoble, il fut chargé, en juillet 1830, de l'administration municipale provisoire de cette ville, et empêcha les désordres que la présence d'un régiment suisse en garnison aurait pu provoquer. Maire de Grenoble le 16 août 1830, il alla en députation présenter

les vœux des habitants de la ville à Louis-Philippe qui le décora de la Légion d'honneur. Élu, le 5 juillet 1831, député du 5^e collège de l'Isère (Saint-Marcellin), par 103 voix (202 votants, 239 inscrits), contre 77 à M. Saint-Romme, et réélu, le 21 juin 1834, par 122 voix (182 votants, 248 inscrits), contre 54 à M. de Cormenin, il fut chargé, en 1832, par Casimir Périer, de calmer les troubles qui avaient éclaté à Grenoble, et refusa ensuite, de ce ministre, une préfecture et une recette générale. Candidat malheureux aux élections générales de 1837, il quitta la vie politique.

PÉNICAUD (JACQUES-RENÉ), député de 1839 à 1885, né à Limoges (Haute-Vienne) le 18 juin 1843, étudia le droit, fut reçu avocat, puis docteur, et exerça avec succès sa profession à Limoges. Le 6 juin 1880, il fut élu député de la 2^e circonscription de cette ville par 9,345 voix (9,797 votants, 20,476 inscrits), en remplacement de M. Ninard, nommé sénateur. Il siégea dans la majorité opportuniste, vota pour le service militaire de trois ans, et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 10,202 voix (10,786 votants, 20,845 inscrits). Il soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, et se prononça pour l'expédition du Tonkin, contre la séparation de l'Église et de l'État. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Haute-Vienne, il échoua avec 21,102 voix (63,363 votants), contre 40,093 au dernier élu de la liste radicale, M. Planteau.

PÉNIÈRES (JEAN-ANTOINE-AUGUSTIN), représentant en 1848 et en 1849, né à Ussel (Corrèze) le 23 mars 1810, petit-fils du conventionnel Pénier-Delzors, se fit recevoir avocat, exerça sa profession à Ussel, et appartint, sous Louis-Philippe, à l'opposition démocratique. Il accueillit avec joie la révolution de 1848, et fut élu, le 23 avril 1848, par ses concitoyens de la Corrèze, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 8, par 17,784 voix. M. Pénieres siégea à la Montagne, fit partie du comité de la guerre, et vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre les crédits de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Corrèze à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, par 35,296 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits), il se prononça avec énergie contre les opinions de la majorité monarchiste et contre les actes du gouvernement présidentiel. Il fut arrêté au 2 décembre 1851, puis rendu à la liberté, et, renonçant à la politique, il s'occupa dès lors de chimie industrielle.

PÉNIÈRES (RAYMOND-ÉTIENNE-LUCIEN), député de 1881 à 1885, né à Ussel (Corrèze) le 29 mai 1840, fils du précédent, étudia la médecine à Paris, fut reçu docteur en 1869, et agrégé à la faculté de médecine de Montpellier en 1875. Candidat républicain aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Ussel, il réunit 1,025 voix au premier tour de scrutin, et se retira avant le scrutin de ballottage. Il fut plus heureux le 21 août 1881 : la même circonscription l'envoya à la Chambre par 5,897 voix sur 10,885 votants et 17,118 inscrits, contre 4,420 à M. Laumond, député sortant. M. Pénieres opina avec la majorité opportuniste du Palais-Bourbon, notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour les

ministères Gambetta et Ferry, contre la séparation de l'Église et de l'État. Inscrit sur la liste républicaine opportuniste de la Corrèze aux élections du 4 octobre 1885, il obtint 16,793 voix au premier tour (61,515 votants), et se désista avant le ballottage. On a de lui deux thèses, l'une de doctorat, l'autre d'agrégation, intitulées : *Des résections du genou* (1869) ; *Des progrès que l'histologie a fait faire au diagnostic des tumeurs* (1875).

PÉNIÈRES-DELZORS (JEAN-AUGUSTIN), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, membre du Tribunat, député au Corps législatif de 1807 à 1811, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Julien-aux-Bois (Corrèze) le 4 mai 1767, mort à Saint-Augustin (Floride) le 21 août 1821, fils de « monsieur Jean Pénières-Delzors, avocat au parlement et juge de Saint-Julien-aux-Bois, et de demoiselle Marguerite Pougeol, son épouse », était garde du corps avant 1789. Il se fit ensuite recevoir avocat, adopta les principes de la Révolution, devint maire de Saint-Julien, administrateur de la Corrèze, fut nommé député-suppléant de ce département à l'Assemblée législative (septembre 1791) sans être appelé à y siéger, et fut élu, le 6 septembre 1792, député de la Corrèze à la Convention, le 7^e et dernier, « à la pluralité des voix ». Pénières vota, en novembre 1792, contre la réunion de la Savoie à la France, et déclara dangereuse toute extension de territoire. Lors du jugement de Louis XVI, il s'exprima en ces termes (3^e appel nominal) : « Mon opinion n'était pas que la Convention jugeât Louis XVI ; mais vous en avez décidé autrement, je me soumetts à la loi. Je prononce contre Louis la peine portée par le code pénal contre les coupables de haute trahison ; mais, après l'exécution de ce jugement, je demande la suppression de la peine de mort. » Pénières se montra très opposé au parti jacobin, et combattit vivement les opinions de Marat, qu'il proposa d'exclure de l'assemblée comme fou. En mai et juin, il prit la défense des Girondins. Acharné à poursuivre, après le 9 thermidor an II, les partisans du régime révolutionnaire, il intervint encore, à l'assemblée, dans plusieurs discussions sur l'agriculture et le commerce. Maltraité dans les rues de Paris lors de l'insurrection du 12 germinal an III, il se réfugia à la Convention et demanda qu'elle « s'épurât en chassant de son sein les membres qui partageaient les opinions extra-révolutionnaires ». D'autre part, on le vit à la tête des troupes qui soutinrent l'assemblée contre les insurgés royalistes du 13 vendémiaire. Passé, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député de la Corrèze, élu par 134 voix sur 237 votants, en même temps que 14 autres départements lui donnaient aussi la majorité, il opina comme précédemment avec le parti modéré, obtint sa réélection au même Conseil, le 25 germinal an V, par 107 voix (209 votants), appuya le coup d'État de Bonaparte, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat. Il en sortit à la première élimination de 1802, et entra, le 17 février 1807, par une décision du Sénat conservateur, au Corps législatif impérial comme député de la Corrèze. Pénières siégea dans cette assemblée jusqu'en 1811. Il représenta encore à la Chambre des Cent-Jours l'arrondissement d'Ussel qui lui avait donné, le 15 mai 1815, 54 voix sur 77 votants. Il y demanda (22 juin) que Napoléon II fût rendu à la France et que les couleurs nationales fussent

mises sous la sauvegarde de l'armée. Pénières était propriétaire de la verrerie de la Valette et maire de Saint-Julien-aux-Bois. Ayant signé l'Acte additionnel, il fut atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Un accident qu'il éprouva, le 22 janvier 1816, lui fit accorder un sursis ; il partit, le 1^{er} mars suivant, de Valette (Corrèze) où il habitait, descendit la Dordogne en bateau, et arriva, le 9, à Bordeaux, où il s'embarqua, le 14 avril, sur le navire américain le *Narricot*, pour les États-Unis ; il y termina ses jours.

PENNAUTIER (AMÉDÉE-GUESCLIN DE BEYNAGUET, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né au château de Domaize (Puy-de-Dôme) le 20 novembre 1803, mort à Paris le 15 mai 1857, « fils de Jacques de Beynaguot, seigneur de Pennautier, officier d'artillerie, et de Madeleine-Louise d'Aurelle », entra à l'École militaire, et fut, en 1828, attaché comme lieutenant à la commission spéciale de cavalerie. Aide-de-camp du maréchal Molitor et capitaine d'état-major en 1830, puis aide-de-camp du général Grouvet, inspecteur de cavalerie, il accompagna le général Gentil-Saint-Alphonse au siège d'Auvers et donna sa démission en 1833. Conseiller général du Puy-de-Dôme peu de temps après, maire de Domaize en 1844, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut élu, comme candidat du gouvernement, le 26 septembre 1852, député de la 3^e circonscription du Puy-de-Dôme au Corps législatif, en remplacement de M. de Morny qui avait opté pour la 2^e circonscription du même département, par 16,615 voix (16,751 votants, 34,331 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique, et mourut à la fin de la session. On lui doit de belles eaux-fortes représentant des paysages d'Auvergne, et dont quelques-unes figurent au musée de Clermont.

PÉPIN (SYLVAIN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Argenton (Indre) le 24 août 1746, mort à Argenton à une date inconnue, était avocat au bailliage d'Argenton avant la Révolution. Officier municipal en 1791, procureur syndic, puis accusateur public au tribunal du district, il passa (août 1791) avec le même titre au tribunal criminel du département. Élu, le 5 septembre 1792, député de l'Indre à la Convention, le 3^e sur 6, par 223 voix (300 votants), « il s'aperçut, dès son arrivée, écrivait-il en 1816, que l'assemblée était composée d'êtres bien hétérogènes, d'une masse nombreuse d'hommes vertueux sans doute, mais faibles et craintifs, d'une autre de prétendus patriotes exagérés, frondant tous principes politiques, moraux et religieux. » Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal : « D'après le sentiment de ma conscience, je voterai pour la mort, parce que je crois que l'inviolabilité, qui mettrait à l'abri des peines prononcées par le code pénal contre les conspirateurs précisément celui entre les mains duquel seraient tous les moyens de faire réussir une conspiration ; parce que cette inviolabilité, dis-je, serait trop distinctive de la liberté, et contraire à la raison, pour pouvoir être admise. Mais comme représentant de la nation, chargé seulement de faire des lois et de prendre des mesures de sûreté, je vote pour la déportation, sous peine de mort, et pour la réclusion jusqu'à la fin de la guerre. » Membre du comité de législation, il s'occupa surtout de matières juridiques et administratives, fit rendre un décret relatif à

la déclaration du produit des récoltes, et un autre sur les tribunaux de famille. En mission dans la Haute-Marne après le 9 thermidor, il réorganisa les administrations, et « les purgea des terroristes ». Le 23 vendémiaire an IV, le département du Cher l'envoya, par 106 voix (201 votants) siéger au Conseil des Cinq-Cents : il parla sur les co-propriétaires de biens d'émigrés, sur la fixation de l'âge des greffiers municipaux, quitta l'assemblée en l'an VI, et fut nommé juge au tribunal de Cassation. Admis à la retraite le 4 mars 1810, avec une pension annuelle de 1,000 francs, il signa l'Acte additionnel en 1815, et ayant voté contre le sursis dans le procès de Louis XVI, fut considéré comme frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il réclama, en alléguant que c'était une erreur de rédaction du secrétaire de la Convention, et que, de plus, son nom était inscrit, mais non signé, sur les registres d'acceptation de l'Acte additionnel. « Agé, faible, pauvre et non méchant », dit le rapport du préfet de l'Indre, il bénéficia d'un sursis indéfini le 15 mai 1816, et ne quitta pas sa ville natale.

PEPIN-LEHALLEUR (ALEXANDRE-EMILE), représentant en 1851, né à Paris le 27 mai 1817, mort à Paris le 20 décembre 1879, avocat et propriétaire à Paris, fut élu, le 6 juillet 1851, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, par 22,979 voix (31,821 votants, 78,385 inscrits), contre 1,448 au général Imbert de Saint-Amand, 753 à M. Henry de Greffühle, 638 à M. Aug. Portalis, et 395 à M. Luchet, en remplacement de M. Aubergé décédé. Il siégea à droite et vota avec la majorité monarchiste. Le coup d'Etat mit fin, cinq mois plus tard, à sa carrière parlementaire.

PEPPEN (JEAN-FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Malines (Belgique) le 4 février 1750, mort à une date inconnue, « fils de François-Arnauld Peppen et de Pétronille de Tru », était homme de loi à Anvers. Sous la domination française, il fut nommé conseiller de préfecture, et, le 5 nivôse an XII, fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département des Deux-Nèthes. Peppen siégea jusqu'en 1808.

PÉRALDI (MARIUS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, propriétaire à Ajaccio, fut élu, le 22 septembre 1791, député de la Corse à l'Assemblée législative, le 6^e et dernier, par 173 voix (353 votants). Il appartint à la majorité réformatrice et prit quelquefois la parole, pour faire une motion en faveur des magistrats corses, et pour rendre compte de « la joie du peuple de Soissons et de Reims à la nouvelle du 10 août, joie dont il avait été témoin », ayant été envoyé en mission à l'armée du centre avec Kersaint et Antonelle. Il devint plus tard conseiller général de la Corse.

PÉRALDI (ANTOINE-FRANÇOIS-MARIE), député en 1816 et de 1824 à 1827, né à Ajaccio (Corse) le 2 avril 1769, mort à une date inconnue, fut, en 1791, colonel de la garde nationale d'Ajaccio. Membre de la chambre du parlement à Bastia et à Corte (1794), assesseur au tribunal d'Ajaccio le 15 juin 1795, il émigra en 1798, rentra en Corse lors de la première Restauration (1814), dut se réfugier de nouveau en Toscane en mars 1815, rentra à la seconde Restauration, devint, le 15 décembre suivant, conseiller

général, et fut nommé, le 22 février 1816, sous-préfet de Sartène. Le 4 octobre 1816, le grand collège de la Corse l'élut membre de la Chambre des députés par 21 voix (35 votants) ; mais il resta quel-que temps sans prendre séance, et fut compris dans la série sortante en 1817. Réélu, le 5 mars 1824, par 23 voix (36 votants), Péraldi fit partie de la majorité qui soutint le ministère Villèle. Le 20 octobre 1824, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur et, le 23 mai 1825, chevalier de Saint-Louis. Les élections de 1827 le rendirent à la vie privée.

PÉRALDI (NICOLAS-JOSEPH), député de 1881 à 1885, membre du Sénat, né à Ajaccio (Corse) le 18 mars 1841, notaire dans cette ville, et président de la chambre des notaires, était maire d'Ajaccio quand le gouvernement du Seize-Mai le révoqua, comme républicain, de ses fonctions municipales. Réintégré en décembre suivant, conseiller général août 1880), il fut élu, le 2 septembre 1881, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement d'Ajaccio, par 6,850 voix (12,640 votants, 18,321 inscrits), contre 5,771 à M. Cunéo d'Ornano ; il siégea à gauche, vota constamment avec la majorité opportuniste, pour les ministères Gambetta et J. Ferry, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits du Tonkin et, le 25 janvier 1885, fut nommé sénateur de la Corse, par 436 suffrages (744 votants). Il suivit dans la Chambre haute la même politique que précédemment, s'abstint sur l'expulsion des princes (juin 1886), et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1885), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; il ne prit pas part au scrutin sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1879).

PÉRARD (CHARLES-FRANÇOIS-JEAN), membre de la Convention, né à Angers (Maine-et-Loire) en 1760, mort à Paris le 6 avril 1833, était avocat à Angers avant la Révolution. Administrateur du district d'Angers, il fut nommé (septembre 1791) député-suppléant de son département à l'Assemblée législative sans être appelé à y siéger. Elu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Maine-et-Loire, le 9^e sur 11, avec 365 voix (600 votants, 645 inscrits), il se prononça, dans le procès du roi, contre l'appel au peuple, en disant : « Non, parce que je voterai pour une mesure de sûreté générale, sur laquelle la ratification formelle ne sera pas portée. » Au 3^e appel nominal il répondit : « Je vote pour la mort. » Pérard fut envoyé en mission dans l'Aisne et rendit compte de la situation de Beauvais. Il fit partie de la commission des émigrés, et, à la suite des événements de vendémiaire, proposa diverses mesures pour la sûreté de la Convention. Compromis, après la session, dans la conspiration du camp de Grenelle, il se retira à l'hôpital de Saint-Cyr, et fut nommé, quelque temps après, chef de bureau au ministère de la Police. Le gouvernement consulaire l'envoya comme commissaire de police à Toulon (8 fructidor an VIII) ; mais des démêlés avec les autorités locales le firent rappeler, et il resta sans emploi jusqu'en mai 1815. Lorsque l'empereur revint de l'île d'Elbe, Pérard lui envoya, le 21 mars, une adresse ainsi conçue : « Sir, vous voilà donc ! que le génie de la France qui vous a ramené veille sur vous ; disposez de moi, et agréez l'hommage de mon respectueux dévouement. *Signé* : l'ex-conventionnel Pérard, 6, rue

Rameau, derrière l'Opéra. » Il vota ensuite l'Acte additionnel, et fut envoyé à Dieppe, le 17 mai suivant, comme lieutenant extraordinaire de police. Révoqué à la seconde Restauration, il partit prudemment pour Londres le 27 décembre 1815, et tomba sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Etant revenu à Rouen en mars suivant, il fut forcé de repartir, et n'en réclama pas moins, de Londres, une pension du gouvernement royal (lettre du 2 mars 1819), en alléguant que « les accidents financiers de la Révolution avaient rendu une fonction publique utile à son existence ». Sa demande ne fut pas accueillie, et Pérard ne reentra en France qu'après la révolution de 1830.

PERCEVAL-WITTENCKOFF (NOËL-JACQUES DE), député de 1816 à 1821, né à Amboise (Indre-et-Loire) le 22 novembre 1769, mort le 18 juin 1848, commissaire-ordonnateur sous l'Empire, fut fait prisonnier en 1813, fut nommé, en 1814, commissaire-ordonnateur de la maison du roi, se porta candidat aux élections législatives du 21 août 1815, dans le collège de Tours, mais ne fut élu qu'aux élections suivantes, le 4 octobre 1816, député du grand-collège d'Indre-et-Loire, par 90 voix (172 votants, 225 inscrits); il avait été nommé, à la fin de 1815, commissaire-ordonnateur de la garde royale. Il siégea au centre droit, parmi les royalistes constitutionnels. De la première série sortante, il fut réélu, le 20 septembre 1817, par 582 voix (796 votants, 1,209 inscrits), puis, le 16 mai 1822, par 135 voix (231 votants, 275 inscrits). En 1816, il siégea à droite. Nommé intendant militaire le 15 septembre 1817, et secrétaire général du ministère de la guerre le 8 décembre 1819, il s'opposa, en 1820, à la réduction du budget de son département. Il ne fut pas réélu aux élections générales de 1824, et ne se représenta plus. Intendant général attaché au ministère de la Guerre le 19 décembre 1821, il fut admis à la pension de retraite le 21 juillet 1831.

PERCIN (ANTOINE-LOUIS DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Fleurance (Gers) le 25 janvier 1769, mort à Fleurance le 11 février 1850, étudia le droit, fut reçu avocat et devint maire de Fleurance. Le 14 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Lectoure représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 32 voix (59 votants, 120 inscrits). Il ne fit pas partie d'autres législatures.

PERCY (PIERRE-FRANÇOIS, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montagny (Haute-Saône) le 28 octobre 1754, mort à Paris le 18 février 1825, fils d'un ancien chirurgien-major de régiment, étudia les mathématiques et fut destiné par son père à servir dans l'artillerie; mais son goût l'entraîna vers la chirurgie, et il se fit recevoir docteur à vingt ans. Elève du célèbre Louis, il fut aide chirurgien dans la gendarmerie de Lunéville. Il publia quelques mémoires qui furent remarqués, fut promu (1782) chirurgien-major au régiment de Berry-cavalerie et remporta plusieurs prix proposés par des sociétés savantes. Placé, en 1792, à la tête du service de santé de l'armée du Rhin, ce fut lui qui établit les hôpitaux militaires sous Custine, puis sous Pichegru et Moreau. Il eut encore à former plus tard le premier bataillon de soldats d'ambulance en Espagne. Une ophthalmie grave l'empêcha de prendre part à l'expédition de Russie, ainsi qu'à

la campagne de Saxe en 1813. Après l'entrée des alliés à Paris en 1814, Percy soigna spécialement les malades et blessés russes et prussiens; cette sollicitude lui valut les remerciements de l'empereur Alexandre et les décorations de Sainte-Anne, de l'Aigle rouge de Prusse, et du Mérite de Bavière. Commandeur de la Légion d'honneur, baron de l'Empire du 14 avril 1810, chirurgien en chef des armées, professeur à la faculté de médecine de Paris et membre de l'Institut, il se soumit au gouvernement royal, puis il fut élu, pendant les Cent-Jours, membre de la Chambre des représentants (13 mai 1815), par le grand collège de la Haute-Saône, avec 70 voix sur 131 votants. Il ne put siéger que deux ou trois fois, ne prit la parole que pour plaider la cause des soldats malades, et quitta l'assemblée pour reprendre son service lors de la campagne de Waterloo. La seconde Restauration l'ayant mis à la retraite, le baron Percy alla habiter un domaine qu'il avait acquis près de Meaux: il s'y occupa d'agriculture et donna également ses soins à une magnifique collection d'armes anciennes et modernes, qu'il avait rassemblées et étudiées principalement sous le rapport chirurgical. Percy, qui avait été blessé trois fois sur le champ de bataille, succomba en 1825 aux fatigues éprouvées durant sa longue et laborieuse carrière. Les rapports et mémoires publiés par lui se font remarquer par une érudition choisie, un style pur, et souvent par des traits d'une piquante originalité.

PERDIGUIER (AGRICOL), représentant en 1848 et en 1849, né à Morières (Vaucluse) le 3 décembre 1805, mort à Paris le 26 mars 1875, était le septième enfant d'un menuisier de campagne qui ne put que l'envoyer peu de temps à l'école. Apprenti menuisier à l'âge de douze ans, il fut témoin des excès de la terreur blanche dans le Midi; à quatorze ans, il commença son tour de France, fut reçu, quatre ans après, compagnon du Devoir libre sous le nom « d'Avignonnais-la-Vertu », franchit tous les degrés de l'ordre du Devoir libre, et en devint dignitaire. Tout en s'occupant activement de son métier, il compléta son éducation littéraire, lut les poètes, et surtout le théâtre de Voltaire, composa des vers, des chansons, vint à Paris en 1829, et exposa l'histoire des corporations ouvrières, l'avenir du compagnonnage et les bienfaits de l'association, dans deux ouvrages qui parurent en 1839, et qu'il intitula: le *Compagnonnage, rencontre de deux frères*, et le *Livre du compagnonnage*. Vivement attaqué, traité de faux-frère, il se défendit dans *l'Histoire d'une scission*, et dans la *Biographie de l'auteur* (1843). Républicain socialiste, il salua avec joie l'avènement de la République en février 1848, et, avec l'appui de Béranger, de Lamartine, de George Sand à qui il avait servi de modèle pour son *Compagnon du tour de France*, fut élu, le 23 avril, représentant du peuple à l'Assemblée constituante dans deux départements: 1^o dans la Seine, le 29^e sur 34, par 117,290 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), et dans Vaucluse, le 5^e sur 6, par 22,066 voix (59,634 votants). Il opta pour la Seine, fut remplacé en Vaucluse, le 4 juin, par M. Alph. Gent, et prit place à la Montagne. Il vota avec les démocrates avancés, contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre